



Union intercantonale de réassurance

Rapport financier 2025

- 2 Bilan
- 3 Compte de résultat
- 4 Tableau de flux de trésorerie
- 5 Tableau des capitaux propres
- 6 Annexe
- 26 Rapport de l'organe de révision

Bilan

Actif	Annexe	2025	2024
Actif immobilisé			
Placements de capitaux	1	1 233 311	1 158 087
Immobilisations corporelles	2	0	17
Immobilisations incorporelles	2	23	35
Total actif immobilisé		1 233 334	1 158 139
Actif circulant			
Comptes de régularisation	3	436	450
Créances	4	67 649	144 424
Liquidités		15 001	15 571
Total actif circulant		83 087	160 444
Total actif		1 316 421	1 318 583

En milliers de francs

Passif	Annexe	2025	2024
Capitaux propres			
Capital		1 078 060	996 172
Résultat de l'exercice		95 921	81 888
Total capitaux propres		1 173 981	1 078 060
Engagements à long terme			
Provisions techniques nettes de réassurance	5	91 752	184 521
Total engagements à long terme		91 752	184 521
Engagements à court terme			
Provisions non techniques	6	672	737
Participation des ECA à l'excédent	7	31 974	27 296
Comptes de régularisation	8	2 243	1 664
Dettes	9	15 799	26 305
Total engagements à court terme		50 688	56 002
Total passif		1 316 421	1 318 583

En milliers de francs

Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
Primes nettes des ECA ¹		116 568	117 237
Primes de réassurance	10	-64 582	-64 075
Produit des primes nettes de réassurance		51 986	53 162
Charges de sinistres payées aux ECA		19 152	-25 672
Participation aux sinistres des réassureurs et de la CIREN		-8 272	21 504
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	11	10 879	-4 167
Résultat technique		62 865	48 995
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance		-1 867	-1 824
Autres produits d'exploitation de l'activité d'assurance		96	43
Résultat de l'activité d'assurance	12	61 095	47 214
Produits des placements de capitaux		100 671	78 091
Charges des placements de capitaux		-29 988	-12 216
Frais de gestion de fortune résultant des placements de capitaux		-2 387	-2 512
Charges d'intérêt versées à l'AEAI et à la FP pour les placements financiers		0	-39
Produits exceptionnels des placements de capitaux		0	88
Résultat des placements de capitaux	13	68 295	63 412
Charges pour tâches de l'association	14	-1 495	-1 442
Résultat (avant participation des ECA à l'excédent)		127 895	109 184
Participation des ECA à l'excédent	7	-31 974	-27 296
Résultat de l'exercice		95 921	81 888

¹ Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite des réductions de primes sur les réassurances éléments naturels et CIREN.

En milliers de francs

Tableau de flux de trésorerie

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	95 921	81 888
Amortissements des immobilisations corporelles	17	36
Amortissements des immobilisations incorporelles	12	19
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	26 537	6 904
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	-72 774	-49 936
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	-92 769	-105 701
Variation des provisions non techniques	-65	-1 138
Variation de l'engagement pour participation des ECA à l'excédent	31 974	27 296
Variation des comptes de régularisation (passif)	579	120
Variation des dettes	-10 506	20 353
Variation des comptes de régularisation (actif)	13	6
Variation des créances	76 774	36 388
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	55 713	16 235
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	-28 987	-9 903
Entrées de valeurs (investissements) immobilisations corporelles	0	0
Sorties de valeurs (désinvestissements) immobilisations corporelles	0	0
Entrées de valeurs (investissements) immobilisations incorporelles	0	0
Sorties de valeurs (désinvestissements) immobilisations incorporelles	0	0
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-28 987	-9 903
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Versement de la participation des ECA à l'excédent	-27 296	-5 271
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-27 296	-5 271
Variation des liquidités	-570	1 061
Justificatif variation des liquidités		
Liquidités au 1.1.	15 571	14 510
Variation des liquidités	-570	1 061
Liquidités au 31.12.	15 001	15 571

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres

Tableau des capitaux propres 2025	Réserves provenant de bénéfices	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	996 172	81 888	1 078 060
Utilisation de la perte / du bénéfice	81 888	-81 888	0
Résultat de l'exercice	0	95 921	95 921
Existant final au 31.12.	1 078 060	95 921	1 173 981

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres 2024	Réserves provenant de bénéfices	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	980 360	15 812	996 172
Utilisation de la perte / du bénéfice	15 812	-15 812	0
Résultat de l'exercice	0	81 888	81 888
Existant final au 31.12.	996 172	81 888	1 078 060

En milliers de francs

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et le total des engagements. En qualité de corporation autonome de droit public, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aussi au « capital porteur de risque (CPR) ». Pour le capital, il s'agit du cumul des bénéfices et des pertes conservés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) est affecté aux capitaux ou la perte est imputée sur les capitaux au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. Le capital minimal de l'UIR dépend du risque d'assurance et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 924,2 millions de francs pour l'année 2026 (contre 879,4 millions de francs l'année précédente) ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1 386,3 millions de francs (contre 1 319,1 millions de francs l'année précédente) n'est pas atteint au 1^{er} janvier 2026.

Annexe aux comptes annuels

Comptes annuels arrêtés selon les Swiss GAAP RPC

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Exercice et date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Différences d'arrondi

Les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF) et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

Parties liées

Sont considérés comme parties liées :

- les membres du conseil d'administration et de la direction
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)
- 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Il existe entre l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et les organisations communes des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Les prestations fournies au sein des organisations communes sont facturées au coût de revient, sans marge bénéficiaire. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Les transactions essentielles avec les organisations et les personnes liées sont déclarées séparément en annexe.

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Principes comptables et principes d'évaluation

Les principes comptables majeurs sont présentés ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation s'effectue aux valeurs du marché à la date du bilan.

Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe des dépréciations de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur réalisable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur réalisable ; la dépréciation de valeur est débitée au résultat de la période concernée.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Titres

Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si les valeurs actuelles ne peuvent être déterminées, l'évaluation se fait exceptionnellement aux valeurs d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits des placements de capitaux, en tant que bénéfices non réalisés ; respectivement sous charges des placements de capitaux, en tant que pertes non réalisées. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux. Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

Immeubles

Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle garde pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. L'évaluation des immeubles s'effectue suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le taux d'actualisation moyen est de 3,7 % (contre 3,6 % l'année précédente). Les immeubles sont réévalués chaque année, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté. Les immeubles en travaux (également pour des rénovations de grande envergure) sont portés au bilan à leur valeur avant le début des travaux, majorée des coûts des travaux inscrits à l'actif (at cost). Les évaluations des terrains agricoles s'effectuent conformément aux principes de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR).

Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués par la méthode indirecte, de façon linéaire à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	4 ans

Immobilisations incorporelles

Par immobilisations incorporelles, on entend les logiciels, les licences de base de logiciels et les droits d'utilisation. Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation, et elles sont amorties.

Durée d'amortissement	5 ans
-----------------------	-------

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital

Il s'agit du cumul des bénéfices et des pertes conservés.

Provisions techniques nettes de réassurance

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant d'activités passées de l'entreprise, et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes grâce au résultat des placements de capitaux et du bonus de primes du contrat spécial.

Explications relatives au bilan

1 Placements de capitaux

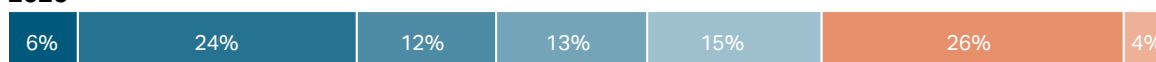
	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Immeubles	Placements alternatifs	Total
Tableau des placements de capitaux 2025								
Valeurs de marché au 1.1.	50 867	239 457	178 598	149 436	176 151	313 782	49 796	1 158 087
Investissements et désinvestissements nets	18 496	53 705	-20 890	-9 502	-14 280	1 845	-387	28 987
Reclassification/réaffectation	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfices non réalisés	0	1 299	843	19 844	34 880	4 555	6 084	67 505
Bénéfices réalisés	25	17	31	984	3 071	933	210	5 269
Pertes non réalisées	0	-3 199	-4 605	0	-13 137	-690	-2 626	-24 257
Pertes réalisées	-36	-978	-238	-16	-868	-144	0	-2 280
Valeurs de marché au 31.12.	69 351	290 300	153 740	160 745	185 817	320 280	53 076	1 233 311
Tableau des placements de capitaux 2024								
Valeurs de marché au 1.1.	69 253	232 096	164 125	137 713	155 133	288 293	58 538	1 105 151
Investissements et désinvestissements nets	-18 219	-68	20 288	-14 207	-6 611	18 797	-4 342	9 903
Reclassification/réaffectation	0	0	0	0	7 596	0	-7 596	0
Bénéfices non réalisés	0	7 360	37	3 616	23 966	8 236	3 118	46 333
Bénéfices réalisés	2	223	0	451	4 367	190	294	5 526
Pertes non réalisées	0	-125	-5 852	0	-584	-1 733	-210	-8 503
Pertes réalisées	-169	-29	0	0	-120	0	-5	-324
Valeurs de marché au 31.12.	50 867	239 457	178 598	149 436	176 151	313 782	49 796	1 158 087

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.
Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2025.

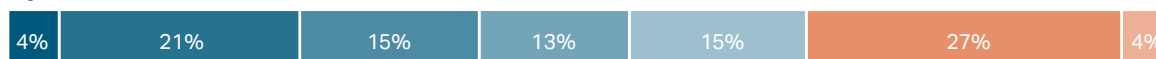
En milliers de francs

Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)

2025



2024



- Marché monétaire
- Obligations en francs
- Obligations en devises étrangères (couvertes)
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Immeubles
- Placements alternatifs

Détails relatifs à la catégorie de placements Immeubles

Justificatif variation placements en immeubles 2025	Fonds immobiliers	Bureaux et bâtiments commerciaux	Immeubles d'habitation	Immeubles agricoles	Total
Valeurs de marché au 1.1.	33 197	122 875	146 399	11 310	313 782
Entrées de valeurs (investissements)	20 254	8 603	4 610	3	33 470
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-31 625	0	0	0	-31 625
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	773	490	3 292	0	4 555
Pertes non réalisées (dépréciations)	-240	-373	-77	0	-690
Bénéfices réalisés sur ventes	933	0	0	0	933
Pertes réalisées sur ventes	-144	0	0	0	-144
Valeurs de marché au 31.12.	23 148	131 594	154 225	11 313	320 280

En milliers de francs

Justificatif variation placements en immeubles 2024	Fonds immobiliers	Bureaux et bâtiments commerciaux	Immeubles d'habitation	Immeubles agricoles	Total
Valeurs de marché au 1.1.	30 646	107 451	139 282	10 913	288 293
Entrées de valeurs (investissements)	2 411	12 343	6 134	0	20 887
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-2 091	0	0	0	-2 091
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	3 289	3 331	1 219	397	8 236
Pertes non réalisées (dépréciations)	-1 247	-251	-236	0	-1 733
Bénéfices réalisés sur ventes	190	0	0	0	190
Pertes réalisées sur ventes	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.	33 198	122 875	146 399	11 310	313 782

En milliers de francs

2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Tableau des placements 2025	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Logiciels	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	0	17	35	52
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	0	70	58	127
Entrées de valeurs	0	0	0	0
Sorties de valeurs ¹	0	0	0	0
État au 31.12.	0	70	58	127
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements				
État au 1.1.	0	-52	-23	-76
Dépréciations	0	-17	-12	-29
Sorties de valeurs	0	0	0	0
État au 31.12.	0	-70	-35	-105
Valeurs comptables nettes au 31.12.	0	0	23	23

En milliers de francs

Tableau des placements 2024	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Logiciels	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	10	43	54	107
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	23	123	60	205
Entrées de valeurs	0	0	0	0
Sorties de valeurs	-23	-53	-2	-78
État au 31.12.	0	70	58	127
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements				
État au 1.1.	-13	-80	-6	-99
Dépréciations	-11	-37	-17	-65
Sorties de valeurs	23	65	0	88
État au 31.12.	0	-52	-23	-76
Valeurs comptables nettes au 31.12.	0	17	35	52

¹ L'année précédente, les principes des directives d'activation et d'amortissement ont été adaptés. Les durées d'utilisation et les limites d'activation ont été modifiées en conséquence. Suite à cette adaptation, des amortissements immédiats et des ajustements de valeur ont été effectués lors de l'exercice précédent.

En milliers de francs

	2025	2024
3 Comptes de régularisation actif	436	450
Délimitation des charges et des frais de chauffage	0	2
Délimitations gérance immobilière	255	246
Autres comptes de régularisation	182	202

En milliers de francs

	2025	2024
4 Créances	67 649	144 424
Créances envers des parties liées des organisations communes	245	52
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	119	52
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	126	0
Créances envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance)	39 280	89 843
Zurich	923	3 307
Lucerne	229	821
Nidwald	90	180
Glaris	88	175
Zoug	0	0
Fribourg	451	903
Soleure	433	861
Bâle-Ville	392	780
Bâle-Campagne	442	878
Schaffhouse	126	253
Appenzell Rhodes-Extérieures	104	205
Saint-Gall	748	1 502
Grisons	542	1 088
Argovie	664	649
Thurgovie	441	881
Vaud	1 065	1 050
Neuchâtel	0	0
Jura	115	230
Créances envers des ECA sur les sinistres CIREN ¹	32 425	76 081
Créances envers des réassureurs	26 192	52 574
Créances envers des réassureurs résultant de participations aux sinistres	26 192	52 574
Autres créances	1 915	1 931
Créances envers des tiers	1 829	1 931
La Mobilière	86	0
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	24
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	17	24

¹ Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

En milliers de francs

5 Provisions techniques nettes de réassurance

Provisions pour sinistres non liquidés 2025	Incendie	Dommages éléments naturels	Sinistres CIREN	Contrats spéciaux	Total
Existant initial au 1.1.	30 429	49 689	104 403	0	184 521
Constitution pour sinistres de l'exercice sous revue	5 108	0	0	0	5 108
Utilisation exercice sous revue / exercices précédents	-6 818	-17 534	-49 266	0	-73 618
Constitution de provisions exercices précédents	0	965	0	152	1 117
Dissolution de provisions exercices précédents	-1 063	-14 362	-9 951	0	-25 376
Existant final au 31.12.	27 656	18 758	45 186	152	91 752

Tous les sinistres survenus jusqu'au 31 décembre donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements qu'ils occasionneront encore dans le futur. En milliers de francs

Les provisions pour l'année sous revue sont constituées selon le principe de la présentation brute. La constitution de provisions correspond ainsi à la charge de sinistres de l'exercice sous revue. L'estimation des versements restant à effectuer pour les sinistres de l'année sous revue résulte de la différence entre les provisions constituées et les indemnités des dommages déjà décomptées.

Provisions pour sinistres non liquidés 2024	Incendie	Dommages éléments naturels	Sinistres CIREN	Contrats spéciaux	Total
Existant initial au 1.1.	34 293	109 469	146 460	0	290 222
Constitution pour sinistres de l'exercice sous revue	4 601	4 511	0	0	9 112
Utilisation exercice sous revue / exercices précédents	-7 920	-57 154	-66 298	0	-131 372
Constitution de provisions exercices précédents	0	0	24 241	0	24 241
Dissolution de provisions exercices précédents	-546	-7 136	0	0	-7 682
Existant final au 31.12.	30 429	49 689	104 403	0	184 521

Provisions techniques nettes de réassurance

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

En milliers de francs

6 Provisions non techniques

Provisions non techniques 2025	Soldes vacances et heures supplé- mentaires	Risques de poursuites ¹	Autres provisions	Total
Existant initial au 1.1.	113	360	264	737
Constitution	87	0	117	204
Utilisation	0	0	0	0
Dissolution	-126	0	-143	-268
Existant final au 31.12.	74	360	238	672

En milliers de francs

Provisions non techniques 2024

Existant initial au 1.1.	235	1 497	143	1 875
Constitution	113	0	121	234
Utilisation	0	-1 049	0	-1 049
Dissolution	-235	-88	0	-323
Existant final au 31.12.	113	360	264	737

Provisions non techniques nettes de réassurance

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant d'activités passées de l'entreprise, et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes.

En milliers de francs

¹ Il existe des provisions pour plusieurs créances litigieuses dans le domaine des immeubles directement détenus.

	2025	2024
7 Participation à l'excédent en faveur des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	31 974	27 296
Zurich	3 456	3 302
Lucerne	3 213	2 599
Nidwald	542	384
Glaris	603	474
Zoug	1 301	1 060
Fribourg	2 850	2 277
Soleure	785	719
Bâle-Ville	810	1 078
Bâle-Campagne	1 730	1 432
Schaffhouse	440	342
Appenzell Rhodes-Extérieures	405	330
Saint-Gall	1 666	1 458
Grisons	965	876
Argovie	4 875	3 991
Thurgovie	1 401	1 143
Vaud	5 041	4 284
Neuchâtel	1 312	1 079
Jura	579	470

La participation des établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'éventuel excédent de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a pour but de reverser, dans un cadre donné, ledit excédent aux ECA, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25,0 % du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les éventuelles pertes sont entièrement à la charge de l'UIR.

En milliers de francs

	2025	2024
8 Comptes de régularisation passif	2 243	1 664
Loyers payés d'avance	928	814
Délimitation des charges et des frais de chauffage	17	0
Autres délimitations passives gérance immobilière	565	335
Autres comptes de régularisation	733	514

En milliers de francs

	2025	2024
9 Dettes	15 799	26 305
Dettes envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance, ECA)	14 464	24 150
Zurich	0	0
Lucerne	5 325	4 505
Nidwald	0	30
Glaris	173	12
Zoug	15	948
Fribourg	1 709	2 669
Soleure	-173	-1
Bâle-Ville	2 626	69
Bâle-Campagne	209	884
Schaffhouse	395	0
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	0
Saint-Gall	-4	-4
Grisons	0	0
Argovie	12	103
Thurgovie	0	0
Vaud	10	2
Neuchâtel	4 167	14 640
Jura	0	295

En milliers de francs

Dettes envers des parties liées des organisations communes	1 117	1 358
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1 000	461
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	25	726
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	92	171

Les dettes envers l'AEAI comprennent les liquidités de l'AEAI placées par l'UIR, qu'il ne devrait pas être nécessaire de mobiliser au cours de l'année suivante.

Au 31 décembre 2024, les dettes envers l'AEAI et la FP correspondaient à des placements destinées à être restitués.

Si les placements de capitaux de l'UIR affichent un résultat positif, ce placement est rémunéré à hauteur de 60,0 % du rendement net.

Le placement de l'AEAI effectué au 31 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune rémunération. En 2024, la rémunération s'élevait à 3,5 % par an.

En milliers de francs

	2025	2024
Autres dettes	218	797
Dettes envers des tiers	218	774
Caisse de compensation patrons bernois	0	3
La Mobilière	0	20

En milliers de francs

	2025	2024
10 Primes de réassurance	-64 582	-64 075
Incendie	-4 230	-4 230
Éléments naturels	-25 482	-25 485
CIREN	-23 783	-23 360
Contrats spéciaux	-11 087	-11 000

Il s'agit de primes versées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) à ses réassureurs et à ses courtiers en vue de couvrir ses risques (primes de rétrocession). En milliers de francs

	2025	2024
11 Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	10 879	-4 167
Sinistres de l'exercice sous revue décomptés envers les ECA	0	-387
Constitution de provisions envers les ECA pour sinistres de l'exercice sous revue	-5 108	-8 725
Variation des provisions envers les ECA pour sinistres des exercices précédents	24 260	-16 559
Total charges de sinistres payées aux ECA	19 152	-25 672
Constitution de créances envers les réassureurs sur sinistres de l'exercice sous revue	0	0
Constitution de créances envers les ECA sur sinistres de l'exercice sous revue	0	0
Variation du ducroire lié aux créances envers les réassureurs sur sinistres de l'exercice sous revue	0	0
Variation des créances envers les réassureurs sur sinistres des exercices précédents	-1 480	2 851
Variation des créances envers les ECA sur sinistres des exercices précédents	-7 667	18 065
Variation du ducroire lié aux créances envers les réassureurs sur sinistres des exercices précédents	874	589
Total participation des réassureurs et des ECA aux sinistres	-8 272	21 504

En milliers de francs

12 Résultat de l'activité d'assurance	2025	2024
Comptes sectoriels incendie		
Primes de réassurance des ECA	16 837	16 900
Prime nette des ECA	16 837	16 900
Prime de réassurance de l'UIR	-4 230	-4 230
Coûts des approvisionnements externes	0	0
Prime de réassurance	-4 230	-4 230
Total produit des primes nettes de réassurance	12 607	12 670
Charges de sinistres payées aux ECA	-4 045	-4 056
Participation des réassureurs aux sinistres	0	0
Total charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-4 045	-4 056
Résultat technique incendie	8 562	8 614
Comptes sectoriels éléments naturels		
Primes de réassurance des ECA	86 817	88 095
Réduction de primes pour réassurance dommages éléments naturels / CIREN	-13 023	-13 214
Prime nette des ECA	73 794	74 880
Prime de réassurance de l'UIR	-24 930	-24 930
Coûts des approvisionnements externes	-552	-555
Prime de réassurance	-25 482	-25 485
Total produit des primes nettes de réassurance	48 313	49 396
Charges de sinistres payées aux ECA	13 397	2 626
Participation des réassureurs aux sinistres	1 112	-2 952
Total charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	14 509	-326
Résultat technique éléments naturels	62 822	49 069
Comptes sectoriels CIREN		
Primes de réassurance des ECA	17 054	16 591
Réduction de primes pour réassurance dommages éléments naturels / CIREN	-2 558	-2 489
Prime nette des ECA	14 496	14 102
Prime de réassurance de l'UIR	-23 268	-22 852
Coûts des approvisionnements externes	-515	-508
Prime de réassurance	-23 783	-23 360
Total produit des primes nettes de réassurance	-9 288	-9 258
Charges de sinistres payées aux ECA	9 951	-24 241
Participation des réassureurs aux sinistres	-1 718	6 392
Participation des ECA aux sinistres (CIREN)	-7 667	18 065
Total charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	567	215
Résultat technique CIREN	-8 721	-9 043

En milliers de francs

	2025	2024
Comptes sectoriels contrats spéciaux		
Primes de réassurance des ECA	11 499	11 412
Bonus de primes	-57	-57
Prime nette des ECA	11 442	11 355
Prime de réassurance de l'UIR	-11 070	-11 000
Coûts des approvisionnements externes	-17	0
Prime de réassurance	-11 087	-11 000
Total produit des primes nettes de réassurance	355	355
Charges de sinistres payées aux ECA	-152	0
Participation des réassureurs aux sinistres	0	0
Total charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-152	0
Résultat technique contrats spéciaux	203	355
Total résultat technique	62 865	48 995
Charges de personnel	-937	-844
Frais de bureau et frais administratifs	-930	-980
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance	-1 867	-1 824
Autres produits d'exploitation de l'activité d'assurance	96	43
Résultat de l'activité d'assurance	61 095	47 214

Les domaines incendie, éléments naturels et Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) ont pour objet la réassurance des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA. En milliers de francs

2025 2024

13 Résultat des placements de capitaux

Résultat des opérations sur le marché monétaire

Produit des intérêts	70	705
Coûts de gestion	-1	0
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	25	2
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-36	-169
Résultat sur le marché monétaire	57	538

Résultat des obligations en francs

Produit des intérêts	2 957	2 623
Bénéfices sur cours réalisés	17	223
Pertes sur cours réalisées	-978	-29
Bénéfices sur cours non réalisés	1 299	7 360
Pertes sur cours non réalisées	-3 199	-125
Résultat des obligations en francs	95	10 052

Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)

Produit des intérêts	4 791	3 520
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	31	0
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-238	0
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	843	37
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-4 605	-5 852
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)	823	-2 295

Résultat des actions suisses

Produit des dividendes	3 436	3 691
Bénéfices sur cours réalisés	984	451
Pertes sur cours réalisées	-16	0
Bénéfices sur cours non réalisés	19 844	3 616
Pertes sur cours non réalisées	0	0
Résultat des actions suisses	24 248	7 758

Résultat des actions étrangères

Produit des dividendes	1 220	1 244
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	3 071	4 367
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-868	-120
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	34 880	23 966
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-13 137	-584
Résultat des actions étrangères	25 166	28 873

En milliers de francs

	2025	2024
Résultat des fonds immobiliers		
Distribution des fonds	318	712
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	933	190
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-144	0
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	773	3 289
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-240	-1 247
Résultat des fonds immobiliers	1 640	2 944
Résultat des placements en immeubles directement détenus		
Produits des immeubles	14 722	13 306
Charges des immeubles	-3 450	-3 389
Réévaluation des immeubles	3 783	4 947
Dépréciation des immeubles	-450	-487
Résultat des placements en immeubles directement détenus	14 604	14 377
Résultat des placements alternatifs		
Produit	381	431
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	210	294
Pertes réalisées sur cours et sur devises	0	-5
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	6 084	3 118
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-2 626	-210
Résultat des placements alternatifs	4 049	3 627
Charges de personnel	-861	-845
Frais de bureau et frais administratifs	-305	-384
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-1 166	-1 229
Frais de gestion de fortune (externe)	-1 221	-1 282
Charges d'intérêt versées à l'AEAI et à la FP pour les placements financiers	0	-39
Autres charges d'exploitation	0	88
Résultat des placements de capitaux	68 295	63 412
Risque		
Écart-type (risque)	2,6%	4,5%
Valeur de référence pour l'écart-type (risque)	2,5%	4,4%
Rendements		
Rendement réalisé (brut)	6,1%	6,0%
Frais de gestion de fortune résultant des placements de capitaux (en pour-cent des placements de capitaux)	0,1%	0,1%
Rendement réalisé (net)	6,0%	5,9%

En milliers de francs

	2025	2024
14 Charges pour tâches de l'association	-1 495	-1 442
Conférences	-39	-34
Études	0	-2
Tâches de l'association, soutien, conseil (y compris la part des charges de prestations à l'AECA)	-542	-542
Forum World Cat	-10	-2
Commissions	-33	-40
Projets	-10	0
Charges de personnel	-196	-202
Frais de bureau et frais administratifs	-415	-371
Apport dans la Fondation de prévention	-250	-250

En milliers de francs

Informations complémentaires

Engagements conditionnels

Il existait l'année précédente un acte de nantissement limité auprès de Credit Suisse SA, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité servait à garantir les marges requises.

	2025	2024
Acte de nantissement limité auprès de Credit Suisse SA	0	15 000

En milliers de francs

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Créances conditionnelles de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Pour les créances relatives à la CIREN, d'un montant maximal de 1600,0 millions de francs, les premiers 900,0 millions et 300,0 millions supplémentaires (de 1200,0 millions à 1500,0 millions) sont pris en charge par des engagements de contribution des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Chaque membre peut couvrir une partie de ces engagements de contribution en achetant la couverture de réassurance auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

En 2025, des engagements de contribution d'une valeur de 850,2 millions de francs (contre 869,3 millions de francs l'année précédente) ont été couverts par des ressources propres des ECA et 349,8 millions de francs (contre 330,7 millions de francs l'année précédente) ont été réassurés par l'UIR.

Dès que le montant de 900,0 millions de francs pris en charge par les engagements de contribution des ECA est dépassé, l'UIR prend en charge les 300,0 millions de francs suivants. En outre, l'UIR prend en charge 100,0 millions de francs supplémentaires si les créances relatives à la CIREN dépassent 1500,0 millions de francs. Ce montant total de 400,0 millions de francs pris en charge par l'UIR est réassuré. En tout, l'UIR achète une couverture de réassurance pour la CIREN à hauteur de 749,8 millions de francs (contre 730,7 millions de francs l'année précédente).

Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l'art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) peut être tenu d'effectuer des versements complémentaires jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 0,20 pour mille de son capital réassuré. Ces obligations représentent 201,7 millions de francs pour 2025 (contre 205,1 millions de francs l'année précédente). L'obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l'UIR (capitaux propres) correspondent à moins de 0,07 pour mille du capital réassuré (70,6 millions de francs en 2025, contre 71,8 millions de francs l'année précédente).

Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d'au moins cinq ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte les obligations suivantes, relevant de contrats de droit de superficie ou de location :

Date de référence	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 et 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
31.12.2025	70	6 221	421	351	7 063
31.12.2024	280	6 700	451	519	7 950
Échéance au	30.04.2026	31.12.2038	31.12.2039	31.01.2028	

En milliers de francs

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de cinq ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

Risque de poursuites

Il existe d'éventuels risques de poursuites au niveau des immeubles directement détenus. Il s'agit de différends avec des locataires, qui relèvent du droit de bail (p. ex. indemnisation pour inconvénients subis).

Transactions avec des parties liées

Les transactions essentielles avec les organisations et les personnes liées sont déclarées séparément dans le tableau ci-dessous :

Charges administratives facturées à	2025	2024
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	252	236
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1 851	2 116
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	22	19
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	224	243
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	781	722
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	898	1 124

En milliers de francs

Prévoyance en faveur du personnel

Pour la prévoyance professionnelle, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) est affiliée auprès de la Fondation collective UWP, dont le siège est à Bâle.

Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de UWP)	2025	2024
Taux de couverture	122,3%	118,8%
Contributions ordinaires de l'employeur en milliers de francs	298,9	294,3

Exposition au risque

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Les risques assumés par l'UIR pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) en lien avec les dommages incendie et éléments naturels et, dans une moindre mesure, avec les contrats spéciaux influent grandement sur le résultat de l'UIR. Celle-ci transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.

Risque de défaillance de la réassurance

L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et, dans une moindre mesure, pour des contrats spéciaux (tremblements de terre). Un risque de défaillance peut survenir pour l'UIR en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, elle prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, elle en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre. Les créances envers des réassureurs ont été exclusivement constituées

auprès de sociétés présentant une solvabilité élevée. Compte tenu de la faible probabilité de défaillance, ou plus précisément de l'absence de risque effectif de défaillance à la date du bilan, il a été décidé de ne pas opérer de correction de valeur forfaitaire. En cas de signes concrets de risque existant ou de dégradation du niveau de notation, la possibilité de procéder à une correction de valeur individuelle sera examinée.

Risques inhérents au champ d'activité

Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influencer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer, ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100,0%.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible de péjorer de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière ou les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Organe de révision

Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2024, le cabinet BDO AG a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2024. La durée du mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 26 juin 2025. En 2024 et 2025, il a fourni les prestations suivantes :

Honoraires de l'organe de révision	2025	2024
Charges pour activités de révision par BDO AG	57	50

En milliers de francs

Collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance	2025	2024
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	24,0	22,7

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Le conseil d'administration approuvera les comptes annuels 2025 le 30 avril 2026 et les transmettra à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982, partiellement révisés les 17 juin 2004 et 28 juin 2007, l'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8).

Les comptes annuels 2025 seront soumis à l'assemblée générale le 20 juin 2026 pour approbation.



Tél. +41 31 327 56 21
www.bdo.ch
sandra.leumann@bdo.ch
laura.peter@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de l'Union intercantonale de réassurance, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Union intercantonale de réassurance (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et le tableau des capitaux propres, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 2 à 25) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil

d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

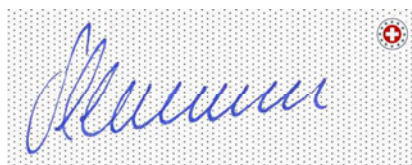
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 30 avril 2026

BDO SA

A blue ink signature on a light blue dotted background. The signature is cursive and reads 'S. Leumann'. A small red circular logo with a white cross is visible in the top right corner of the signature area.

Sandra Leumann
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

A blue ink signature on a light blue dotted background. The signature is cursive and reads 'L. Peter'. A small red circular logo with a white cross is visible in the top right corner of the signature area.

pp Laura Peter
Experte-réviseur agréée

Impressum

Édition

Union intercantonale de réassurance UIR
Bundesgasse 20
Case postale
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22
mail@vkg.ch
www.vkg.ch

Conception

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus a été en grande partie prise en compte dans ce rapport financier.

© 2026, Berne